COMMUNE D'ETAIN

MARCHE DE FOURNITURE ET DE SERVICE

Acquisition et installation d'une chaudière
à la salle des Fêtes

DOSSIER DE CONSULTATION

Données générales

Personne Publique :	Commune d'ETAIN Place J.Baptiste Rouillon, 55400 ETAIN
Personne Responsable du Marché :	Monsieur Jean PICART, Maire
Date de consultation :	12 avril 2011
Date limite de remise des offres :	05 mai 2011 à 17h00

Objet et mode de consultation

La Commune d'ETAIN procède à une consultation pour l'acquisition et l'installation d'une chaudière gaz, basse température, haut rendement, avec son brûleur pour la salle des fêtes.

1. *Mode de consultation :*

La présente consultation est lancée sans formalités ou modalités particulières de passation de marchés, en application des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics.

2. *Remise des offres :*

Les candidats devront impérativement proposer une offre conforme aux demandes de la collectivité, ci après définies. Ils pourront toutefois proposer des variantes sous réserve d'avoir répondu au préalable aux demandes de la présente consultation.

L'offre financière s'accompagnera obligatoirement d'une notice technique avec photo du matériel et un manuel d'entretien.

3. *Délai de validité des offres :*

Le délai de validité des offres est fixé à **deux mois** à compter de la date limite de remise des offres.

4. *Jugement des offres :*

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics : sur la base de critères ci-dessous énumérés, la personne responsable du marché choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rang	Critère de jugement des offres
1	Prix d'achat de la chaudière et du brûleur
2	Durée de garantie de la chaudière et du brûleur
3	Consommation d'énergie
4	Notion environnementale : réduction des émissions polluantes
5	Délais de livraison

5. *Renseignements complémentaires :*

.
Pour tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats s'adresseront à :

COMMUNE D'ETAIN
Mme Christine BECKER, DGS
Place J-B Rouillon, BP 32, 55400 ETAIN
Téléphone : 03.29.87.10.35 - Fax : 03.29.87.17.02
E.mail : mairie@ville-etain.fr

Besoins à satisfaire

1. **Une chaudière à gaz, basse température, haut rendement**
   Matériel neuf

   Caractéristiques :
   Rendement global annuel : 89 % (sur PCS), 92 % (sur PCI)
   Puissance nominale : 150 KW
   En variante : puissance nominale : 200 KW à proposer obligatoirement.

2. **Un brûleur à gaz d'une puissance comprise entre 80 et 200 KW, matériel neuf**

Note importante : Il est précisé la présence de 3 aérothermes CIAT dans la chaufferie.

Notre installation actuelle comporte : un vase d'expansion ZILMET (capacité 50 l), une pompe GRUNDFOS type UPS 40-80, une armoire électrique, 1 producteur d'eau chaude sanitaire AUER type BG150 (capacité 150 l)

3. **Livraison et Installation**

   Enlèvement de l'ancienne chaudière De Dietrich PFD 408 (puissance 203 KW, année 1974) et du brûleur WEISHAUPT WG 30
   Livraison de la nouvelle chaudière et du brûleur, Installation, mise en service
   Information technique à communiquer au responsable du service technique municipal.

1. **Contrat de garantie**

   La durée de garantie est proposée par le candidat. Ces délais partent à compter de l'acceptation de l'offre.
   Le descriptif du service après-vente : nom du service, nom du responsable, numéro de téléphone, délai d'intervention pour effectuer les réparations, modalités de remplacement des pièces défectueuses, prix de la main d'œuvre (le cas échéant).

Informations techniques et financières Complémentaires

Les éléments qui suivent devront figurer dans l'offre du candidat.

1. **Fiche technique :**
   - Dimensions de la chaudière
   - Caractéristiques des fixations au sol
   - Nature exacte des matériaux composant la chaudière et le brûleur
   - Spécificités techniques de la chaudière et du brûleur
   - Précision des normes
   - Précisions sur l'entretien à apporter aux différents équipements : manuels d'entretien

2. **Origine des fournitures :**

Le candidat devra préciser l'origine des fournitures.
- Pays de l'UE (Union Européenne)
- Pays signataires de l'AMP (Accord sur les marchés publics)
- Autres pays avec désignation

Délais d'exécution

Le délai de livraison est proposé par le candidat. L'enlèvement de l'ancienne chaudière et de l'ancien brûleur ainsi que la livraison, l'installation, et la mise en service de la nouvelle chaudière et du nouveau brûleur devront être effectives au plus tard le 30 juin 2011.

Paiement

Le candidat devra impérativement faire figurer dans son offre les références complètes de son compte bancaire ou postal.

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Offre pour :
Marché de fourniture et de service : « Acquisition et installation d'une chaudière à la salle des fêtes»
NE PAS OUVRIR

Le pli doit contenir une offre détaillée et devra être remise contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et heure limites de réception des offres indiquées dans le paragraphe « données générales » du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MAIRIE D'ETAIN
Place J.B. ROUILLON
55400 ETAIN

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

Conditions à remplir par le candidat

1) Attestation sur l'honneur :

- que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales dans les conditions prévues aux articles 43 et 44 du code des marchés publics (1)
- que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8231-3, L. 8241-1, L. 8251-1du code du travail (1)
- qu'il ne fait pas l'objet d'une liquidation judiciaire (au sens de l'article L. 620-1 du Code du Commerce) ou d'une faillite personnelle (au sens de l'article L. 625-2 du Code du Commerce (1)
- qu'il n'est pas en redressement judiciaire (1). Dans le cas contraire, il joint la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (s'il n'est pas rédigé en langue française, le jugement doit être accompagné d'une traduction certifiée)
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts (1)
- s'il est assujetti à l'obligation définie à l'article L. 5212-2 du Code du travail, qu'il a, au 31 décembre 2008, souscrit la déclaration visée à l'article L. 5212-5 ou versé la contribution visée à l'article L. 5212-9 (1)

(1) Ou règle d'effet, procédure ou situation de droit équivalente pour les candidats étrangers.

2) Capacité économique et financière - renseignements :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

3) Capacité technique - renseignements :

- Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l'Etat où le candidat est établi, en cas d'entreprise étrangère), ou, le cas échéant, motif de non indication d'un numéro d'enregistrement.
- Liste des principales missions réalisées au cours des 3 dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des prestations
- Indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée
- Déclaration relative à l'importance des effectifs pour chacune des trois dernières années